

DIAGNOSTIC AGRICOLE - PLU DE SIGEAN

Révision générale du PLU

aude.chambre-agriculture.fr





Sommaire

Introduction et Méthodologie

Chapitre 1 : L'agriculture de la commune de Sigean

- 1.1 Les surfaces agricoles en forte diminution depuis 20 ans
- 1.2 La vigne, culture dominante sur la commune de Sigean
- 1.3 Le développement des friches agricoles, une conséquence de la perte de vitesse de la viticulture
- 1.4 Des potentialités agricoles très variées menacées par la salinisation des sols et des nappes
- 1.5 Une évolution du nombre d'exploitation agricole stable sur la commune en comparaison des dynamiques départementales

Chapitre 2 : Les acteurs et équipements des filières

- 2.1. Des signes de qualité des labels et certifications bien développés
- 2.2. Les modes de commercialisation des productions agricoles orientées vers le collectif
- 2.3. De nombreux équipements présents pour le développement et le maintien des filières agricoles

Chapitre 3 : Le rôle de l'agriculture dans le gestion des risques, le préservation des paysages et de la biodiversité

- 3.1. Une commune fortement soumise aux risques notamment inondation pouvant contraindre le développement agricole

3.2. Une commune riche en biodiversité, une convergence à trouver avec le développement des espaces agricoles

3.3. Un enjeu fort de préservation de la qualité de l'eau pour les étangs et le captage d'eau potable de Sigean

Chapitre 4 : Les interactions entre le milieu urbain et le milieu agricole

- 4.1. Lien entre l'espace agricole et le milieu urbain
- 4.2. Les bâtiments agricoles au sein du tissu urbain un frein au développement agricole et une opportunité de changement de destination des usages

Chapitre 5 : Synthèse du diagnostic agricole de la commune

- 5.1. Synthèse des enquêtes
- 5.2 Synthèse des enjeux agricoles
- 5.3 Recommandations

Introduction

Dans le cadre de la révision générale du PLU de Sigean, la Chambre d'agriculture de l'Aude a réalisé le diagnostic agricole. Il s'attache à répondre aux dispositions de l'article L.151-4 du code de l'urbanisme.

Méthodologie

La diagnostic agricole est basé sur l'analyse des données générales existantes telles que le recensement générale agricole (RGA), le registre parcellaire graphique (RPG), l'occupation du sol du Grand Narbonne (millésime 2021), l'INAO... Ces données dites générales seront complétées par les résultats des enquêtes menées auprès des exploitants agricoles présents sur la commune de Sigean et d'un atelier de travail et de concertation avec les élus de la commune et les exploitants agricoles. Les enquêtes et l'atelier vont permettre de préciser les données générales ainsi que d'identifier les projets des exploitations agricoles à court moyen et long terme : cessation d'activité, besoins fonciers, projets de construction, les espaces à fort potentiel agricole, les interactions entre le milieu urbain et le milieu agricole...

Afin d'assurer un retour d'enquête important, plusieurs moyens de communication ont été mobilisés auprès des exploitants agricoles :

- Un courrier co-signé par la mairie a été envoyé à chacun des exploitants agricoles
- Un mail leur a été envoyé pour doubler le courrier
- Des relance téléphoniques ont été réalisées tout au long de l'enquête

Enfin pour répondre à l'enquête agricole, plusieurs options se sont présentées aux exploitants :

- Un questionnaire en ligne
- Prise de rendez vous avec la Chambre d'agriculture de l'Aude lors des permanences organisées à la mairie.
- Lors d'un rendez vous téléphonique avec la Chambre d'agriculture de l'Aude
- Prise de rendez-vous avec la Chambre d'agriculture de l'Aude en dehors des permanences organisées avec la mairie.

Au bilan :

Sur les 58 exploitations agricoles identifiées :

- 33 % ont répondu à l'enquête
- 0 % n'ont pas souhaité répondre à l'enquête
- 67 % injoignables malgré les relances mails et téléphoniques.

Pour compléter les réponses aux enquêtes, un atelier a été organisé à destination de tous les agriculteurs de la commune. Cette atelier a été l'occasion de présenter les résultats du diagnostic agricole et d'échanger avec eux sur leur ressenti vis-à-vis des résultats chiffrés ainsi que d'ouvrir les échanges largement sur les difficultés rencontrés par les agriculteurs pour entreprendre sur le territoire de Sigean. Cet atelier a été organisé le lundi 29 janvier, de nombreux agriculteurs étaient présents pour y participer dont certains n'avaient pas répondu à l'enquête.



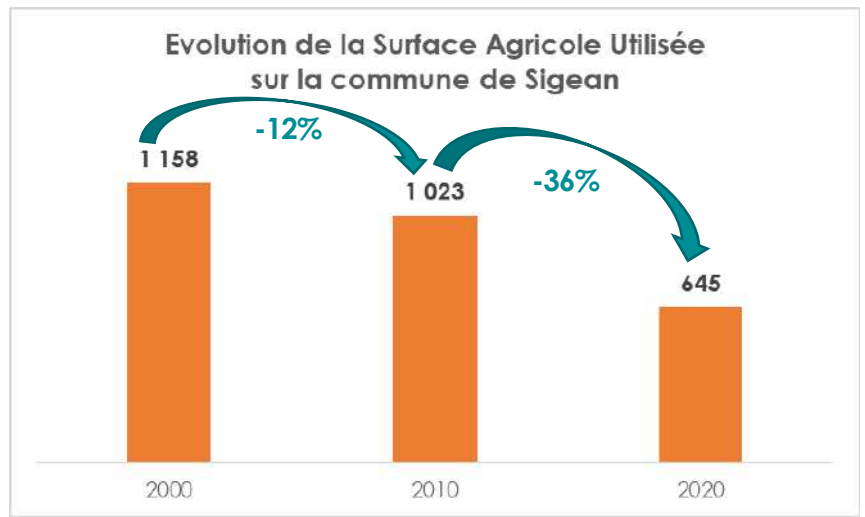
Chapitre 1 : L'agriculture de la commune de Sigean

1.1. Les surfaces agricoles en forte diminution depuis 20 ans

Source : Occupation du sol Grand Narbonne PNR NM et RGA

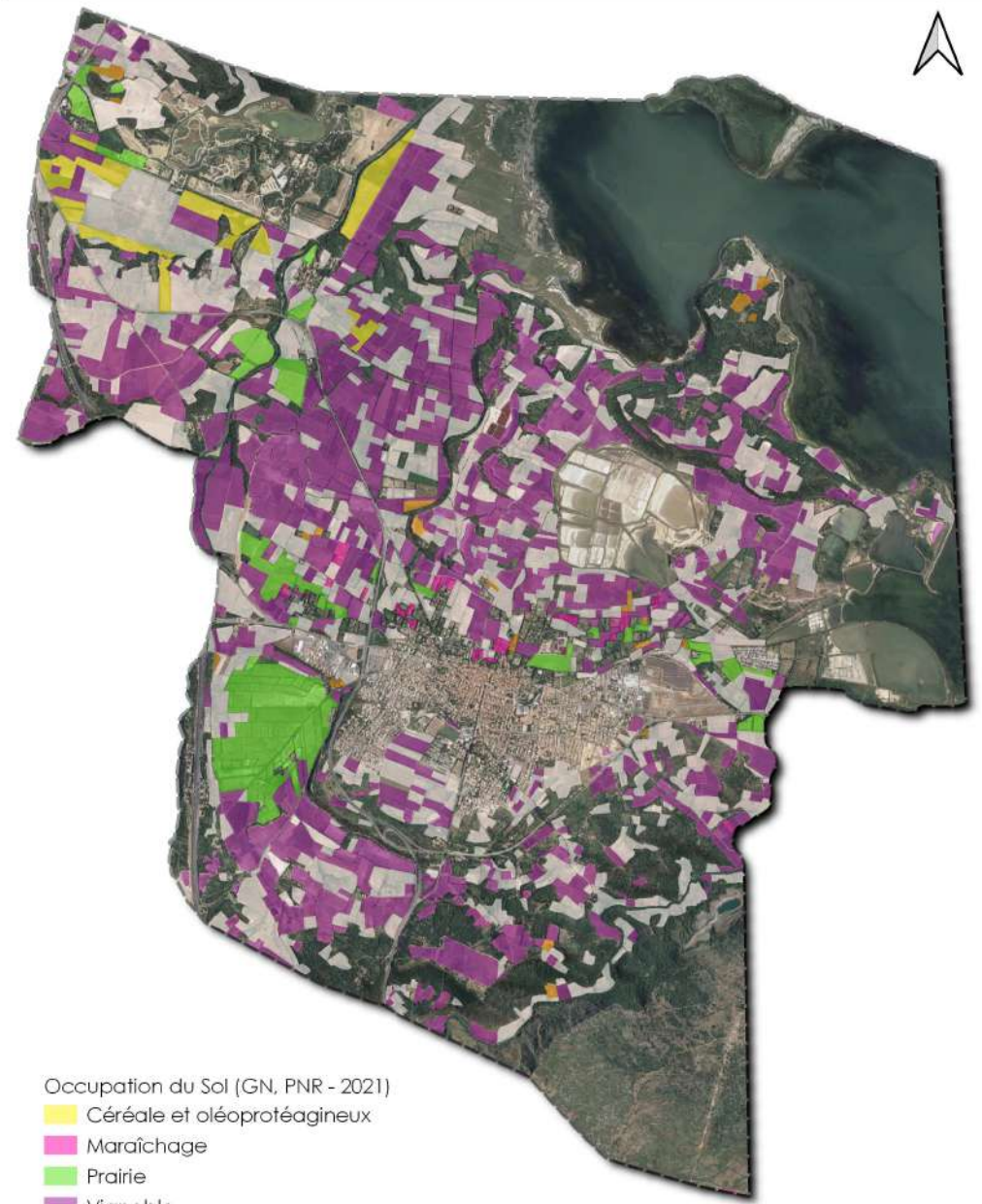
En terme d'occupation du sol, les espaces à usage potentiellement agricole représentent **1 700 ha** sur la commune de Sigean soit **48% des surfaces** (hors lagunes). Ces espaces sont représentés sur la carte suivante qui est basée sur la donnée d'occupation du sol réalisée en photo-interprétation de la photo aérienne de 2021, par le Grand Narbonne et le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée.

Au sein de cet espace agricole, seuls 40% sont réellement utilisés par l'agriculture. En effet le recensement général agricole de 2020 enregistre **645 ha de surface réellement utilisée par l'agriculture sur la commune de Sigean**.



Les surfaces agricoles utilisées sont en diminution continue depuis plus de 20 ans. On enregistre notamment une très forte baisse sur les 10 dernières années avec une **perte de 36% des surfaces agricoles utilisées** sur la commune de Sigean. En comparaison, la perte de surface agricole à l'échelle du **département de l'Aude est de 4%**. La perte sur la commune de Sigean est donc très forte.

L'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE DE SIGEAN



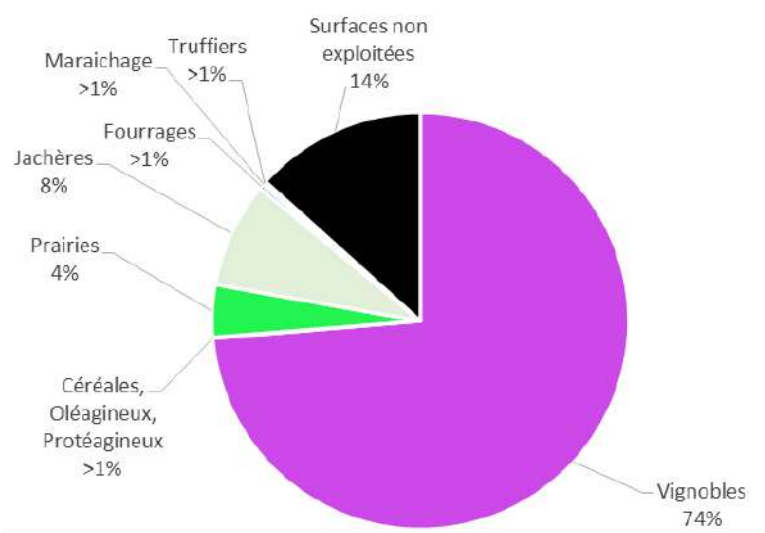
- Occupation du Sol (GN, PNR - 2021)
- Céréales et oléoprotéagineux
 - Maraîchage
 - Prairie
 - Vignoble
 - Vergers et Oliveraies
 - Friches

1.2. La vigne, culture dominante sur la commune de Sigean Source : RPG 2021

La viticulture domine largement les espaces agricoles sur le territoire du Narbonnais Littoral depuis le 19^{ème} siècle. La commune de Sigean s'aligne sur cette tendance.

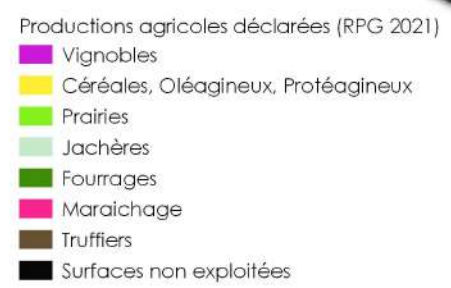
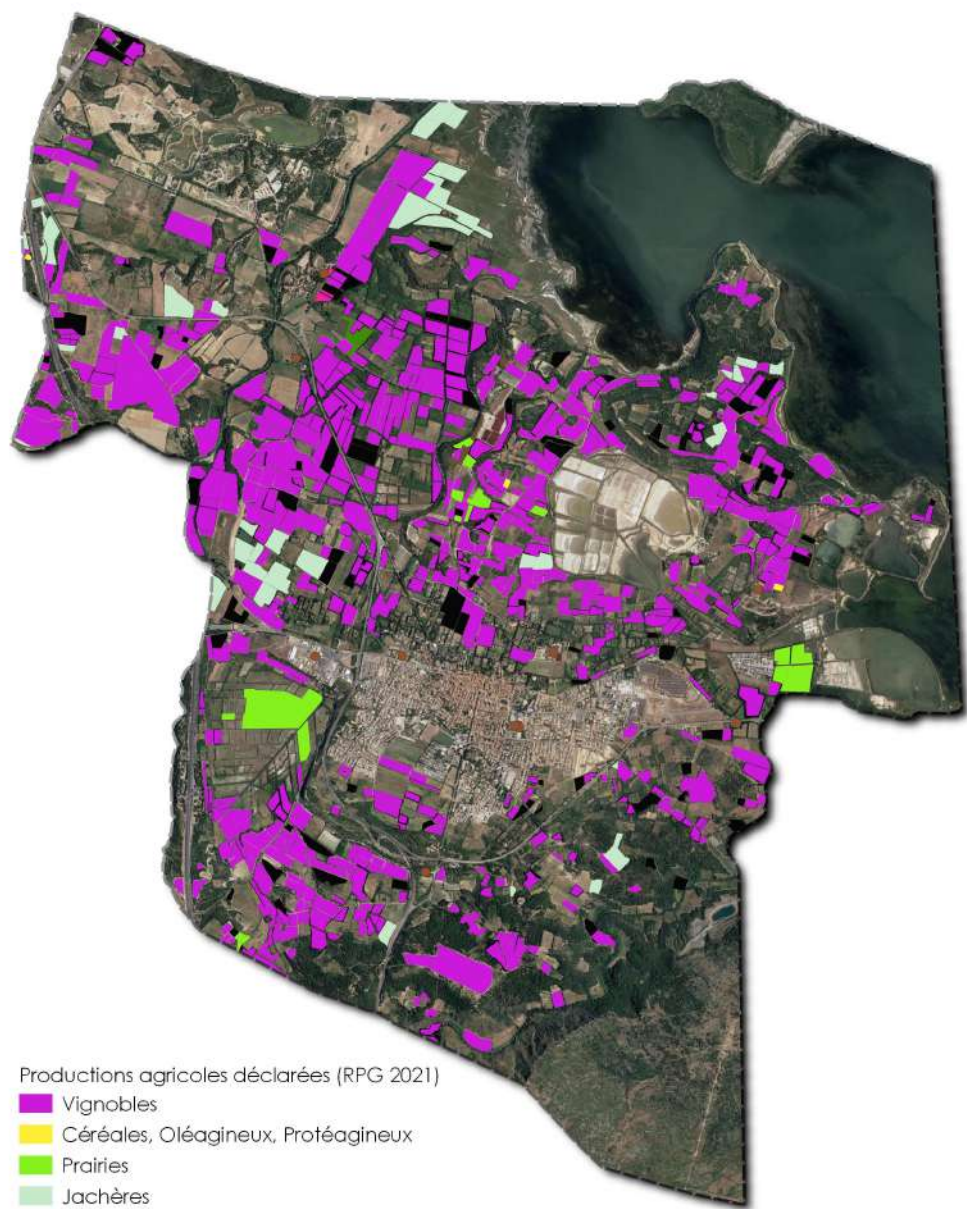
Le vignoble représente 74% des surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2021 sur la commune de Sigean. Le RPG mets en avant un réservoir de **surfaces agricoles à ce jour non exploitées représentant 14% des surfaces déclarées.**

Les prairies représentent elles 4% des surfaces déclarées en 2021, surfaces en cours d'expansion notamment avec l'installation d'un volailler qui est en cours de développement sur la zone humide de Sainte Croix et d'un éleveur ovin qui lui se développe sur des parcelles en propriété du conservatoire du Littoral.



Attention le RPG ne recense que les surfaces déclarées à la PAC certaines productions sont donc sous déclarées notamment l'arboriculture et le maraichage. De plus d'après les enquêtes la Réserve Africaine de Sigean produit des fourrages sur du parcellaire en propriété autour de la réserve mais ne déclare pas les surfaces à la PAC, elles ne sont donc pas représentées sur le graphique et la cartographie suivante.

LES SURFACES AGRICOLES DECLAREES SUR LA COMMUNE DE SIGEAN EN 2021



Source : Observatoire vitivinicole France Agrimer

En 2021, on recense **721 ha de vigne** sur la commune de Sigean, on enregistre une perte de **18% du vignoble par rapport à 2010 sur la commune** soit une perte deux fois plus importante qu'à l'échelle du département de l'Aude sur la même période (9% entre 2010 et 2020).

On retrouve principalement des cépages pour la production de vin rouge (90% de la production à l'échelle de la commune): Syrah, grenache, carignan, caladoc et mourvèdre.

Le rendement moyen est de **20 hl/ha** sur la commune avec un valorisation des productions répartie à part égal entre les AOC et les IGP.

Cette forte diminution du vignoble entre 2010 et 2020 est favorable au développement des friches agricoles sur la commune de Sigean.

1.3. Le développement des friches agricoles, une conséquence de la perte de vitesse de la viticulture

Le paysage agricole de la commune de Sigean est fortement marqué par la présence de friches agricoles.

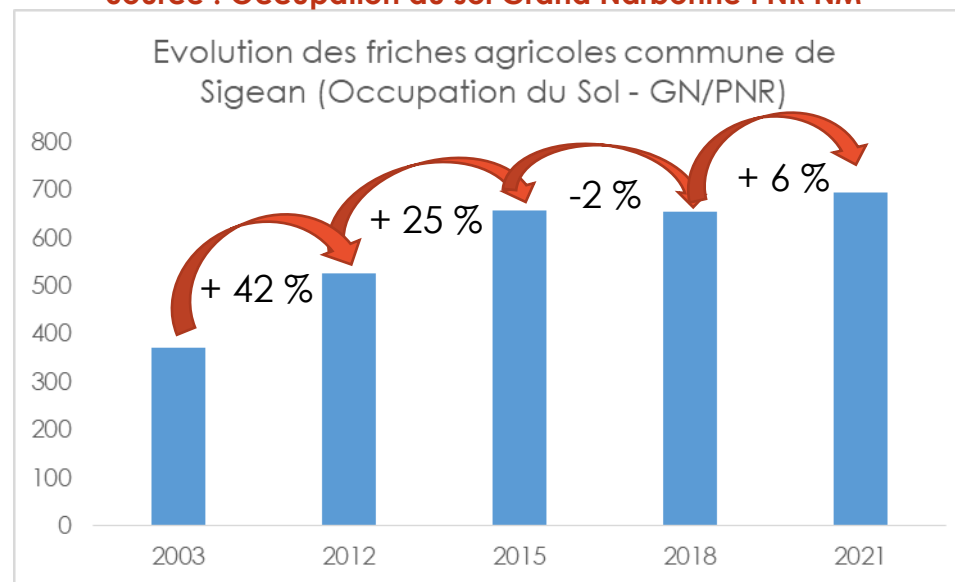
En effet, suite aux différentes crises viticoles et aux arrachages définitifs des années 2000 et 2010 de nombreuses parcelles agricoles ont été abandonnées par l'activité. Le développement des friches touche très fortement les secteurs du littoral sud dont fait partie la commune de Sigean qui au vu des potentialités agronomiques faibles, des problématiques de salinité des sols, de l'absence d'accès à des ressources en eau pour l'irrigation et des concurrences importantes sur le foncier fragilisent le maintien de l'activité agricole.

On remarque une légère **stabilisation de la présence de friche entre 2015 et 2018**.

Les aléas climatiques et économiques des 5 dernières années présages une poursuite du développement des friches sur le territoire de Sigean dans les années à venir, dynamique validée par les agriculteurs présents à l'atelier de travail.

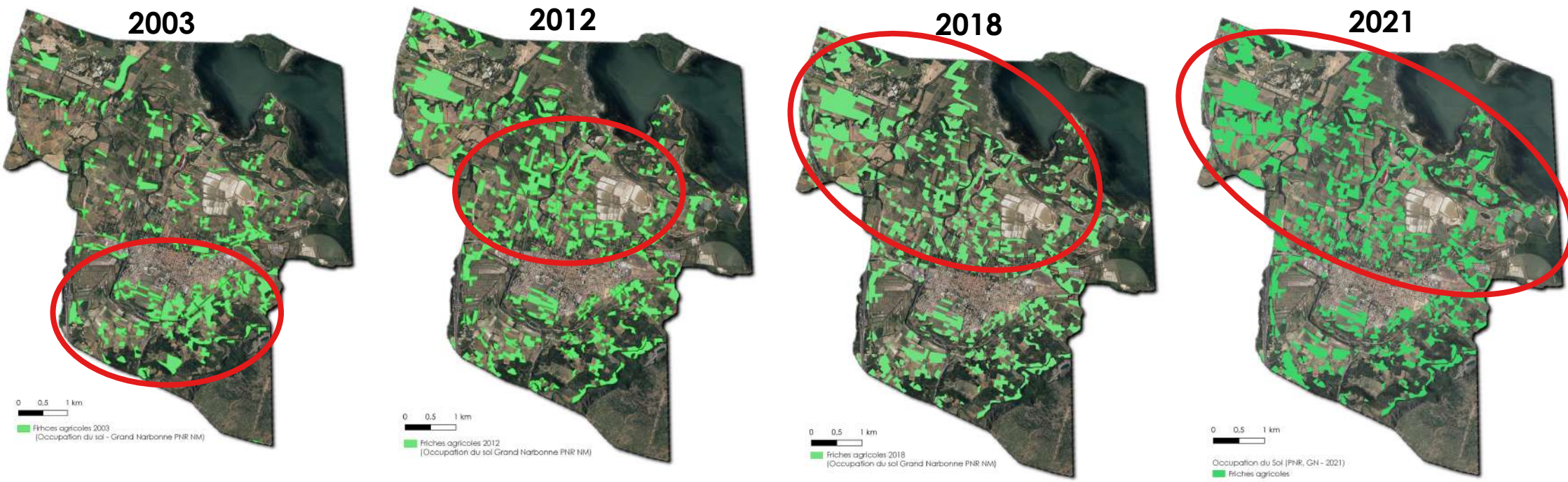
Les cartes suivantes montrent l'évolution de la spatialisation des friches agricoles. En 2003, les friches se sont principalement développées au Sud de la commune (zone de garrigue) puis elles se sont développées de plus en plus dans la plaine agricole de Sigean.

Source : Occupation du sol Grand Narbonne PNR NM



7

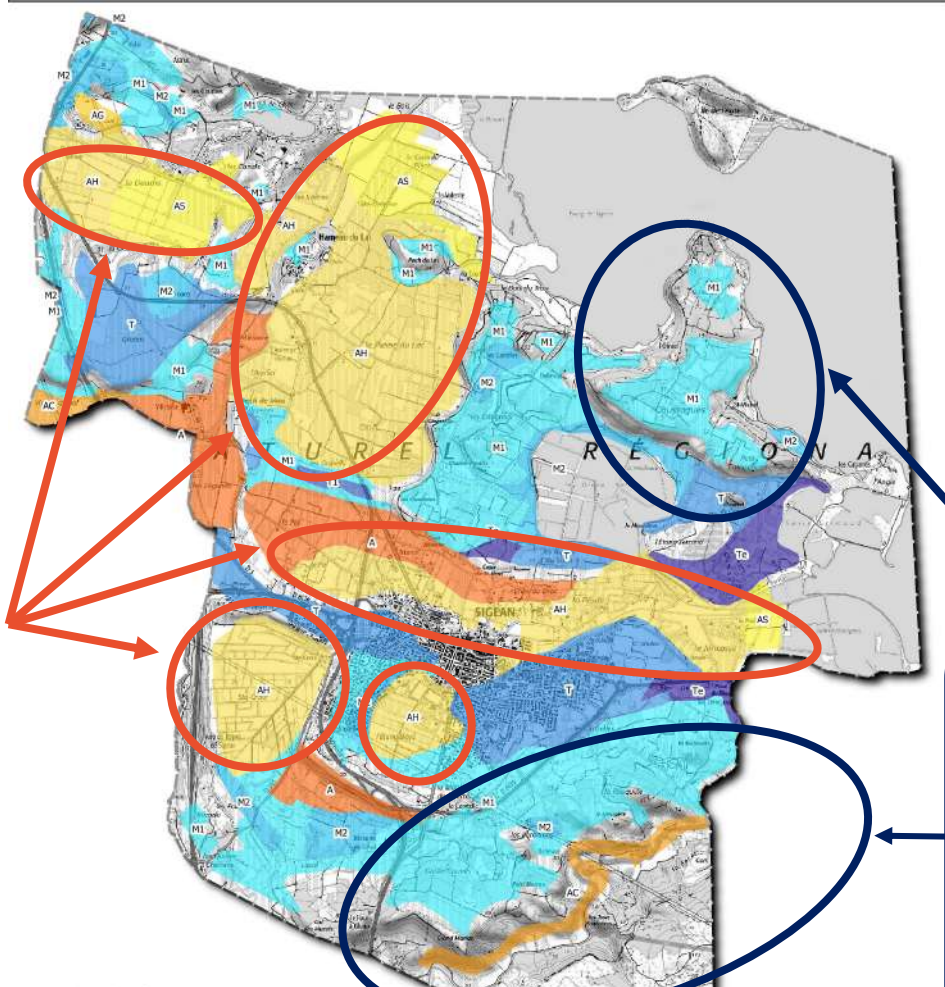
Evolution du développement des friches agricoles entre 2003 et 2021



1.4. Des potentialités agricoles très variées menacées par la salinisation des sols et des nappes

La commune de Sigean se caractérise par des terroirs et paysages agricoles variés.

TERROIRS AGRICOLES DE SIGEAN



- Terroirs agricoles
- Alluvions (A): Texture moyenne à fine, tendance hydromorphe
 - Alluvions (AC): Sol limoneux Argileux, bonne réserve en eau
 - Alluvions (AG): Sol limoneux Sableux, présence d'eau à faible profondeur
 - Alluvions marins ou étang asséchés (AH): Texture fine, hydromorphe, possible présence de sel
 - Alluvions marins ou étang asséchés (AS): Texture fine, hydromorphe, possible présence de sel
 - Marno calcaire (M1): Sol très superficiel, réserve en eau faible
 - Colluvion marno calcaire (M2): Sol profond, bonne réserve en eau
 - Terrasse (T et T1): Sol argilo sableux et acide, faible réserve en eau
 - Terrasse érodée (Te): Idem T + alluvion en surface, réserve en eau moyenne

Des anciens étangs asséchés et des zones alluvionnaires (dépôt de la Berre), des terres à bon potentiels avec des problématiques de remontée saline très localisée, des zones très bocagères avec un mixte de production viticole, fourrages, pastoralisme, maraichage...

Des zones de transitions entre plaine et garrigue, sol très superficiel, principalement occupé par des garrigues à Pin d'Alep entre coupé de parcelles de vignoble

1.5 Une évolution du nombre d'exploitation agricole stable sur la commune en comparaison des dynamiques départementales

Source : Données MSA/traitement ODR-CRAO/ RGA

En 2020 on recense **58 exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune de Sigean** (RGA 2020).

L'évolution du nombre d'exploitation sur la commune de Sigean se compose de deux phase entre 2000 et 2020:

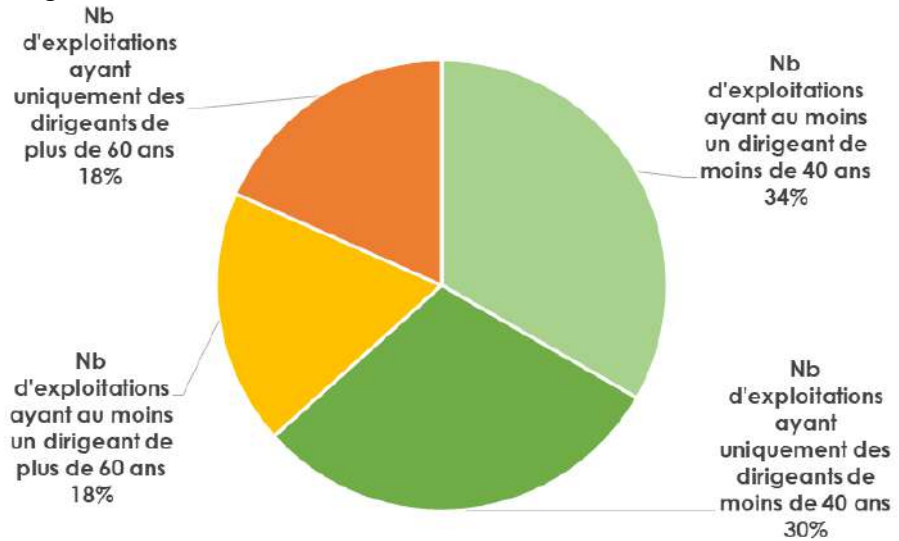
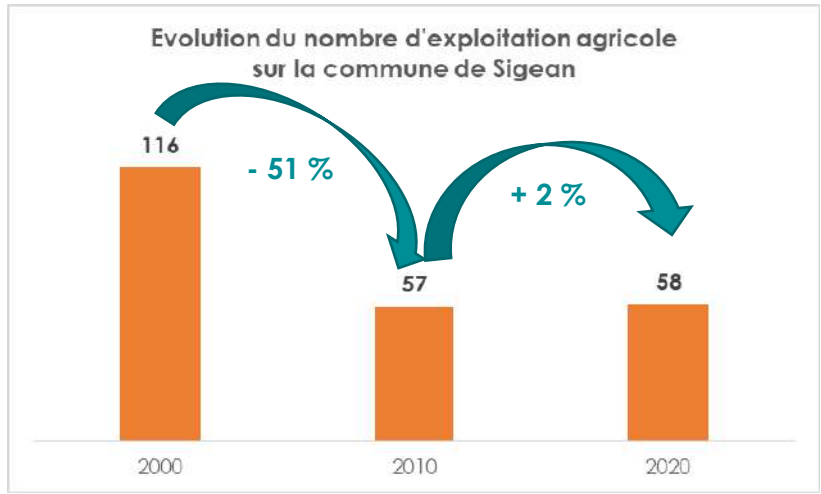
- Une perte de plus 50% des exploitations agricole est enregistré entre 2000 et 2010 pour une perte à l'échelle départementale de 22%
- Et une phase de stabilisation même légère augmentation du nombre d'exploitation entre 2010 et 2020 alors que le département est à -13 % sur cette même période.

Enfin les agriculteurs présents à l'atelier de travail explique cette stabilisation notamment par la reprise des terres d'une même exploitation par 2 exploitations (exemple : père et fils avec 2 exploitations individuelles au lieu d'une seule avant).

L'âge moyen des exploitants agricoles est de 46 ans, qui est inférieur à la moyenne départementale de 50 ans (MSA, 2020).

Parmi les 58 exploitations de la commune **33% sont dirigé par des chef d'exploitation de plus de 55 ans** (contre 45% à l'échelle du département de l'Aude) et 18% d'entre elles sont dirigés uniquement par des exploitants de plus de 60 ans contre 30% à l'échelle du département.

Enfin on remarque qu'une exploitation sur 3 est dirigée uniquement par un dirigeant de moins de 40 ans.



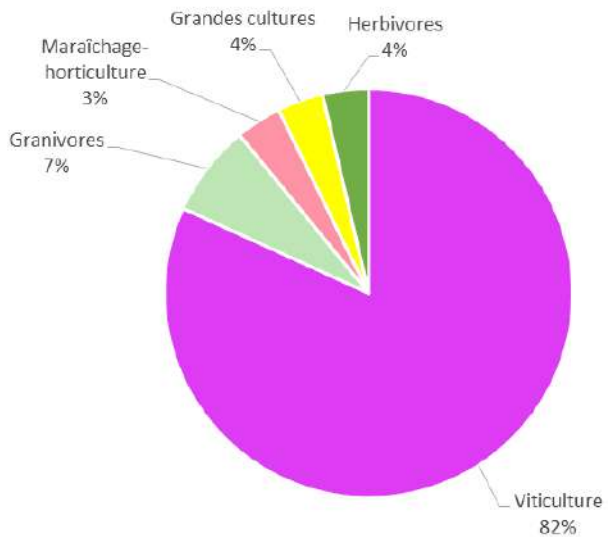
En comparant l'évolution des surfaces et du nombre d'exploitation agricole on remarque :

- Une première phase entre 2000 et 2010 ou les exploitations s'agrandissent
- Une seconde phase entre 2000 et 2010 ou les exploitations agricoles re-diminuent

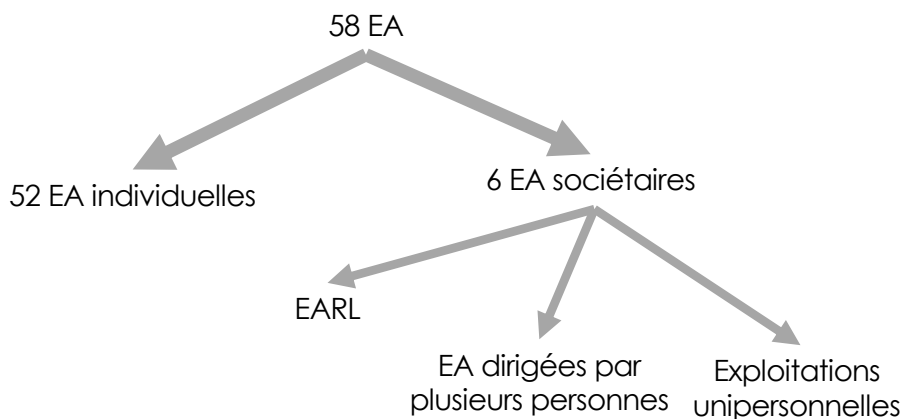
Bien que les données soient moins défavorables qu'à l'échelle du département, le devenir de 18% des exploitations sur la commune de Sigean reste incertain.

Source : Données MSA/traitement ODR-CRAO/ RGA

L'activité principale des exploitations agricoles est évidemment la viticulture (45% des exploitations) mais on retrouve aussi du maraîchage, de la production de volaille, de la grande culture et de l'élevage ovin. La **surface moyenne exploitée est de 15 ha** par exploitation.



Enfin une grande partie des exploitations agricoles sont des exploitations agricoles individuelles schéma d'exploitation typique des systèmes viticoles dominant du territoire de Sigean.



Pour conclure :

- Des surfaces agricoles en diminution depuis plus de 20 ans avec une nette accélération sur les 10 dernières années avec **- 36% des surfaces enregistrées**.
- Une agriculture dominée par **la viticulture avec 75% des surfaces agricoles** de la commune occupée par la viticulture.
- Des terroirs agricoles diversifiés avec la présence de terre à bon potentiel agronomique (alluvions) menacée par la salinisation des sols
- Un paysage agricole marqué par les différentes crises viticoles et les arrachages définitifs avec **40% des surfaces agricoles identifiées en friche**.
- Un nombre d'exploitation agricole qui se stabilise depuis 10 ans.
- La présence non négligeable d'agriculteur de moins de 40 ans montrant **des dynamiques d'installation** sur la commune de Sigean.
- Un avenir incertain pour **18% des exploitations qui sont dirigés uniquement par des dirigeants de plus de 60 ans**.
- La présence nouvelle d'exploitation agricole sur des productions diversifiées telles que **l'élevage de volaille, d'ovin la production maraîchère et fleurs comestibles ou encore du miel**.

Les enjeux de la commune :

- **Préserver et permettre la valorisation des terres aux meilleurs potentiels**
- **Anticiper les cessations d'activité**
- **Lutter contre le développement des friches agricoles**
- **Continuer à attirer des jeunes agriculteurs à l'installation notamment sur des productions diversifiées en facilitant l'installation d'infrastructure nécessaire aux exploitations**

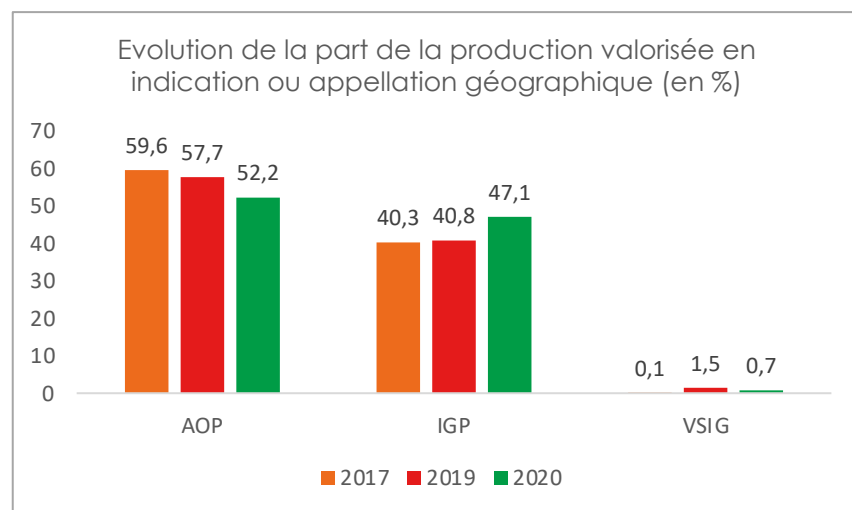
Chapitre 2 : Les acteurs et équipements des filières

2.1. Des signes de qualité des labels et certifications bien développés

- Les signes de qualité

Sigean est concernée par plusieurs signes de qualité **en viticulture** :

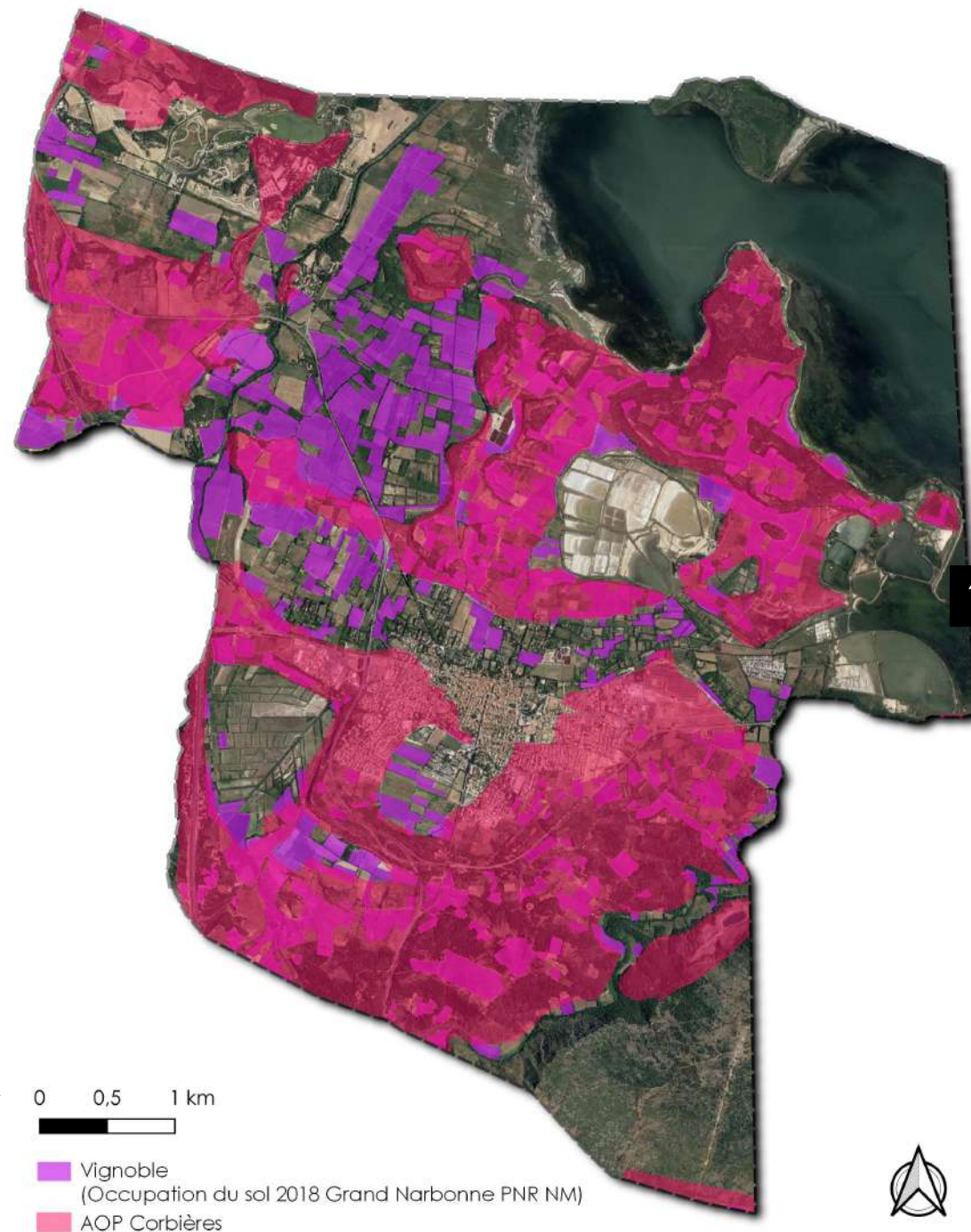
- **l'AOP Corbières qui couvrent 46% du territoire communal**
- Des IGP génériques : IGP Pays Cathare et IGP Pays d'Oc qui couvrent la totalité de la commune



Source : Données observatoire vitivinicole – France Agrimer

Le graphique montre que le vin est de moins en moins valorisés en AOP et de plus en plus en IGP. En effet, les marchés de l'AOP Corbières ne sont pas porteurs depuis plusieurs années, les viticulteurs font alors le choix de valoriser en IGP où le cahier des charges est moins contraignants et les vins mieux valorisés, dynamique confirmée par les agriculteurs lors de la réunion de restitution.

On retrouve aussi l'AOP Pelardon et jambon de Bayonne qui une grande partie du département de l'Aude.

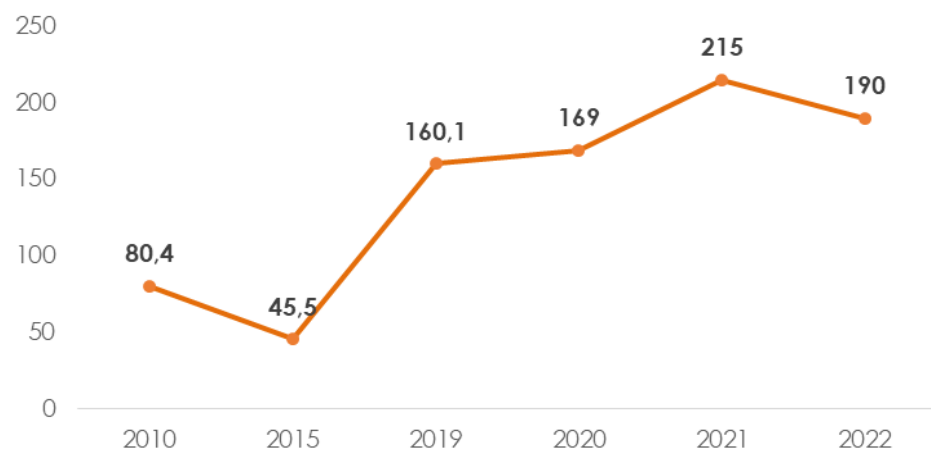


- Les certifications et labels
Source : Agence bio

L'agriculture biologique s'est bien développé depuis 2010 sur l'ensemble du territoire français, sur la commune de Sigean on observe cette même tendance d'évolution globale avec en 2022 **30% des surfaces agricoles certifiées ou en cours de certification AB** (proportion identique à l'échelle du département). Lorsqu'on regarde le développement des déclarations des surfaces biologiques on remarque que l'année 2015 et l'année 2022 sont des années en pertes de vitesses sur le développement de l'agriculture biologique.

Concernant l'année 2022, il est important de signaler les difficultés rencontrées sur les marchés en agriculture biologique qui sont aujourd'hui saturé. La valorisation des produits issue de l'agriculture bio se réalise aujourd'hui sur les marchés classiques a des prix ne permettant pas de couvrir les charges plus importantes de ce mode de conduite. Ce constat explique la perte de vitesse du développement de l'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire.

Evolution des surfaces déclarées en agriculture biologique



Cartographie des parcelles agricoles en 2021



Attention seules les parcelles déclarées à la PAC sont affichées

En agriculture biologique

Cultures sélectionnées

- Grandes Cultures
- Surfaces fourragères
- Légumes
- Fruits
- Viticulture
- Plantes à parfums, aromatiques et médicinales et plantes à boissons
- Autres

Crédits et sources

© Contributeurs OpenStreetMap



La certification haute valeur environnementale est construite en trois niveaux permettant aux exploitants de s'engager dans une démarche de progrès de leurs pratiques agricoles en matière de respect de la biodiversité, de stratégie phytosanitaire, de gestion de la fertilisation et de gestion de la ressource en eau. Cette certification s'est beaucoup développée sur les dernières années surtout en viticulture. La dynamique de certification est très souvent soutenue par les caves coopératives viticoles du territoire qui accompagnent les exploitations agricoles à la certification en finançant notamment les formations.

La certification Terra Vitis est une autre certification environnementale en viticulture. Au travers de son cahier des charges précis, **les viticulteurs s'engagent jour après jour pour une viticulture durable et responsable**. Cette certification vise à trouver le meilleur équilibre possible entre le respect de l'environnement, de la société et de la durabilité économique des exploitations viticoles. Sur la commune de Sigean on recense **6 exploitations agricoles certifiées**.

Enfin il existe d'autres labels et certifications plus territoriales sur la commune de Sigean telles que la marque Pays Cathare et la marque Valeur Parc.

- **La marque Pays Cathare** est portée par le Département de l'Aude depuis 1992, elle regroupe des professionnels audois passionnés par leur métier de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat. Sur la commune de Sigean on recense **1 caveau marqué Pays Cathare**.



- **La Marque Valeur Parc est portée par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée depuis 2017**. La marque illustre un projet commun, celui de trouver un équilibre entre activités humaines et protection de la nature. En rassemblant des acteurs autour d'une dynamique partagée, la marque cherche à mettre en valeur le territoire, faire connaître ses richesses, son architecture, ses paysages, ses produits du terroir, ses modes de vie dans un environnement préservé, contribuer à l'emploi... de façon à favoriser son développement harmonieux. **3 cahiers des charges sont aujourd'hui disponibles sur le territoire de Sigean, le sel, le miel ainsi que le vin. Cette démarche très récente ne compte aujourd'hui sur Sigean aucun adhérent.**

Ces certifications environnementales représentent un coût non négligeable pour les exploitations agricoles et ne sont pas forcément fait par choix, comme nous l'on signalé plusieurs exploitants agricoles lors de l'atelier de travail organisé en Mairie.

2.2. Les modes de commercialisation des productions agricoles orientées vers le collectif

L'activité viticole est structurée au travers de **cave coopérative viticole** sur le département de l'Aude. Cette organisation permet de mutualiser les outils de vinification et de commercialiser sur les marchés des volumes importants.

Depuis plusieurs années le tissu coopératif viticole connaît un phénomène de concentration et de fusion des structures collectives.

La cave coopérative de Sigean n'a pas échappé à ce phénomène, créée en 1930 elle a fusionné avec la cave coopérative de Portel des Corbières en 2012.

Aujourd'hui ce phénomène de fusion et de concentration se poursuit puisque la cave coopérative de Portel des Corbières (les Caves Rocbères) a fusionné avec les caves coopératives de Cuxac et de Passat pour devenir les Celliers du Soleil.

Aujourd'hui les viticulteurs coopérateurs vont de plus en plus loin pour apporter leur production et ne sont plus attachés à la coopérative de leur commune. Sur Sigean les viticulteurs apportent principalement au **Cellier du Soleil et à au Vignobles de Cap Leucate**, néanmoins certains viticulteurs peuvent apporter à Ornaisons, ou même dans des structures collectives des départements voisins....



Celliers du Soleil



Le caveau des vignerons indépendants de Sigean

On retrouve également plusieurs vignerons indépendants sur la commune de Sigean, 5 sont adhérents à la Fédération des Vignerons Indépendants.

En lien avec le tourisme on retrouve plusieurs points de ventes directs :

- Plusieurs caveaux de vente sont présents sur la commune dont 1 collectif – 5 vignerons indépendants se sont regroupés et ont repris l'ancien caveau de la cave coopérative afin de vendre leur vin et d'autres productions locales pour compléter leur offre.
- Une boutique des produits du terroir – Au bon groin
- La ferme du Rieu : vente de produits maraichers, miel, œuf, volailles...

Un marché de pleins vents est aussi présents sur la commune le mardi et le vendredi mais on retrouve peu de producteur locaux.

Enfin on recense plusieurs dynamiques de vente directe notamment auprès de restaurateurs du territoire Narbonnais, d'un carnet de clientèle (paniers ou commandes) mais aussi auprès de la cantine scolaire de Sigean en plein développement d'une offre locale pour les enfants de la commune.

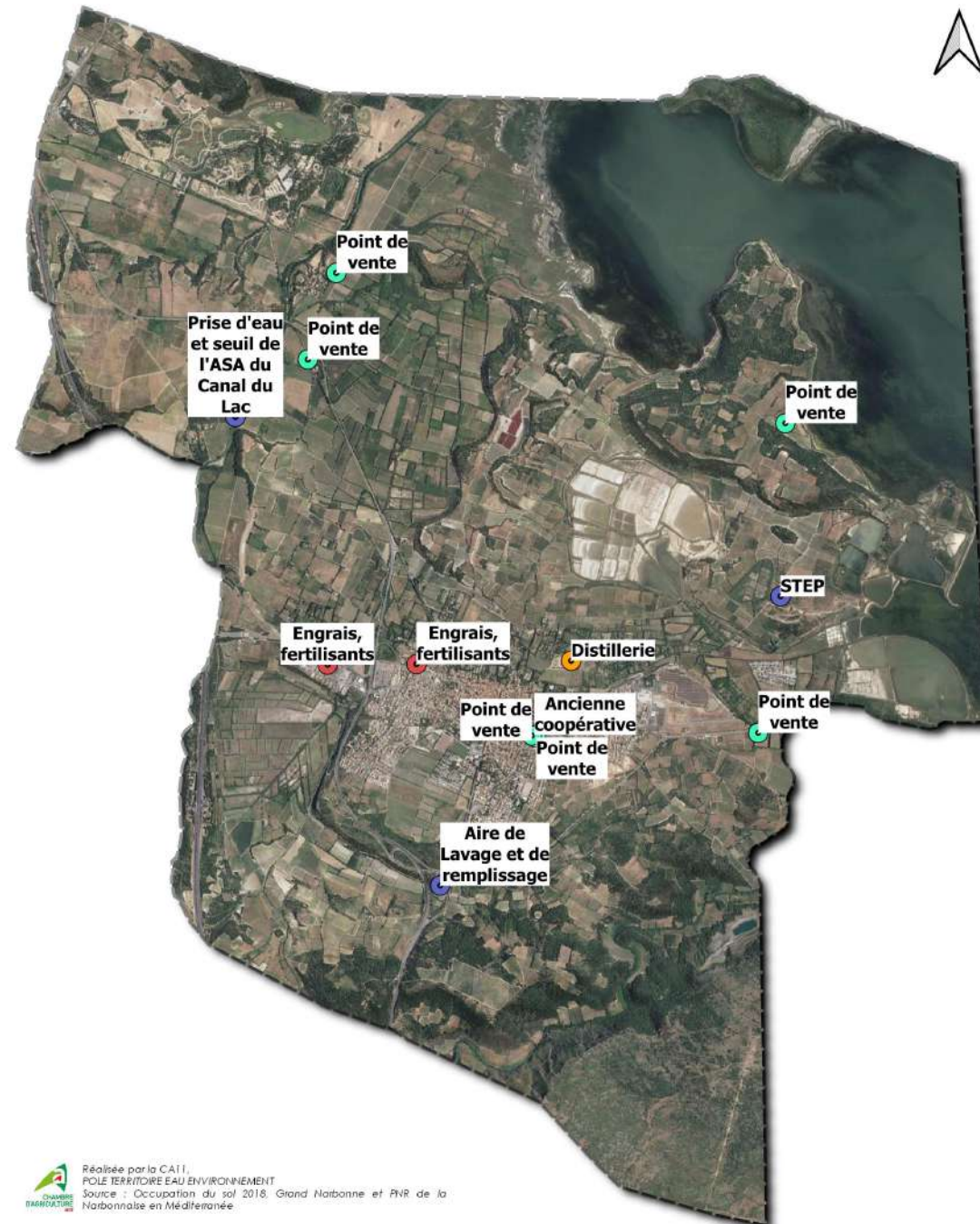


2.3. De nombreux équipements présents pour le développement et le maintien des filières agricoles

A Sigean on retrouve d'autres acteurs de la filières agricoles importants:

- **2 fournisseurs de produits phytosanitaires** : le groupe régional Magne SA et la société Bertrand-Rémon.
- **Une CUMA** (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) de la Prade qui existe depuis 1993. De manière générale en filière viticole les agriculteurs ont en propriété le matériel agricole ou se le partage de manières informelles entre plusieurs agriculteurs suivants les affinités
- **Une aire de lavage et de remplissage** : Cette aire de lavage et de remplissage a été aménagé en 2005 grâce à des financement Life Eden portés par le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, aujourd'hui le SIVOM a en charge sa gestion.
- **La distillerie Sud Languedoc** :
 - **Deux sites de production**, Sigean (lieu-dit La Prade) depuis 1913 et Ornaisons. La structure coopérative regroupe **250 caves adhérents et 6 caves coopératives**, ce qui représente environ 1000 viticulteurs.
 - 9 salariés travaillent à la valorisation des déchets de la viticulture par récupération du marc de raisin (10 000 T/an) et du lie de vin (14 000 hL/an). Les produits sont le compost, les colorants, l'alcools (60% du chiffre d'affaire), et les pépins de raisins (produits à haute valeur ajoutée pour l'huile).
 - **Le site de Sigean est destiné à la distillation**. Il possède une colonne de rectification, l'une des 3 existantes en France, qui permet de ne garder que l'éthanol. Depuis 2018, la distillerie travaille sur un modèle d'économie circulaire permettant d'atteindre des objectifs environnementaux et économiques intéressants.

LES EQUIPEMENTS DE LA FILIERE AGRICOLE



- L'ASA du Canal du Lac :

Le réseau hydraulique de l'ASA du Canal du Lac a été construit dès le début du XIXème siècle, afin de permettre la submersion de la plaine en période hivernale et ainsi d'abaisser la nappe chargée en eau salée, permettant la mise en place de cultures.

L'apport d'eau dans les canaux est possible grâce à une prise d'eau est un seuil aménagés sur la Berre. L'ASA du canal du Lac possède **8 km de réseaux** qui desservent un périmètre submersible de **152 hectares pour 255 parcelles**.

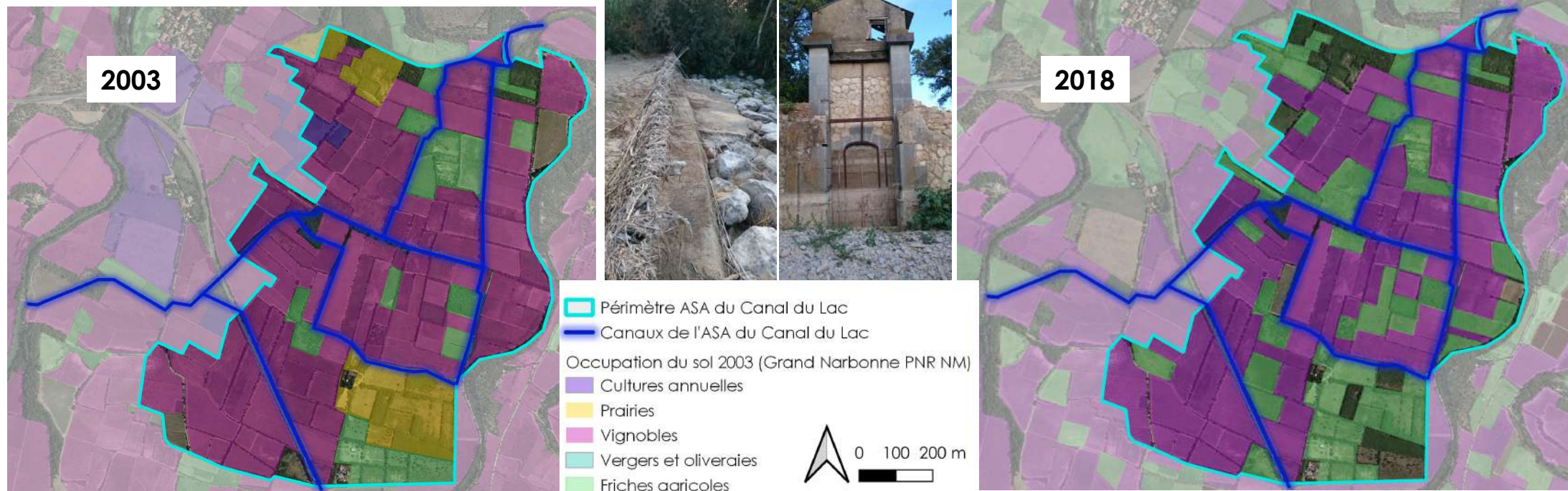
Ce réseau présente depuis plus d'une dizaine d'année des signes de vétusté important ne permettant plus de lutter efficacement contre le sel. De plus les sècheresse de plus en plus intense et longue mettent en péril l'alimentation en eau du réseau.

Depuis janvier 2018, l'ASA du Canal du Lac adhère à l'Union d'ASA de l'Est Audois qui accompagne au quotidien l'ASA dans la gestion courante du réseau et de la structure.

Aujourd'hui aucun travaux n'a été réalisé et n'est prévu sur cette infrastructure très fragile est dont la pérennité est remise en question.

On remarque sur les cartes suivantes l'évolution de l'occupation du sol au sein du périmètre irrigable. On observe bien **le développement des friches sur le secteur** notamment en lien avec la salinisation des sols de plus en plus forte rendant certaines parcelles incultes à la culture.

En effet lors de l'atelier, plusieurs exploitants agricoles ont partagé le constat que depuis **2 ans la submersion hivernale est impossible**, la Berre étant à sec. Ils remarquent **sur certaines parcelles plus de 50% de mortalité de la vigne**.



Evolution de l'occupation du sol au sein du périmètre de l'ASA du Canal du Lac

- **La STEP de Sigean :****Source : étude du Grand Narbonne**

La station d'épuration de la commune de Sigean présente une très forte potentialité vis-à-vis du potentiel de réutilisation de l'eau pour l'irrigation en agriculture. En effet, la station d'épuration de Sigean est récente et équipée d'un système de traitement à membranes ce qui garantit une très bonne qualité de l'eau en sortie. Elle est implantée au milieu de plusieurs hectares de vignes et également à proximité de l'étang de Bages-Sigean, site où elle rejette ses effluents traités.

D'après l'étude réalisée par l'agglomération du Grand Narbonne cette station pourrait théoriquement irriguer de 38 à 78 ha de vigne agricole présente à proximité, elle représente ainsi une opportunité de maintien et de développement de l'agriculture sur ce territoire fortement soumis à la salinisation des sols.



Les points positifs

- Eau de qualité A (excellent)
- Possibilité d'implantation d'un traitement tertiaire ou d'un stockage à proximité de la STEP
- Pas d'irrigation de vignes actuellement mais les cultures sont sensibles au manque d'eau
- Parcelles peu dispersées, pente faible,
- Enjeu environnemental fort vis-à-vis du rejet dans l'étang de Bages-Sigean

Les points négatifs

- Les sols sont sensibles au sel à proximité de la station



Pour conclure :

- Un **développement de l'agriculture biologique freiné** par des marchés peu porteur
- Le développement de plusieurs **certifications environnementales** possibles pour les agriculteurs permettant de **valoriser les efforts faits par la profession agricoles** pour être plus respectueux des enjeux environnementaux et sociétaux mais ayant un coût non négligeable et pouvant être subit par les agriculteurs (obligation des metteurs en marché)
- Poursuivre la **certification des productions** par des **marques locales** afin de valoriser la spécificité des terroirs
- En lien avec l'agritourisme accompagner les agriculteurs dans des démarches de ventes directes et de valorisation des spécificités des terroirs Sigeannais
- Un processus de concentration des structures collectives toujours en cours
- Des infrastructures agricoles à soutenir et pérenniser afin de soutenir le maintien et le développement des activités agricoles sur la commune de Sigean
- Des opportunités d'accès à des ressources en eau pour le développement de l'irrigation autour de la STEP de Sigean afin de maintenir et développer l'agriculture sur Sigean

Enjeux:

- Assurer le maintien d'une agriculture respectueuses de la santé humaine de l'environnement en lien avec les enjeux environnementaux forts sur la commune de Sigean.
- Permettre ou ne pas contraindre la possibilité pour les exploitants agricoles de développer des activités touristiques et de vente directe permettant de mieux valoriser les productions du terroir Sigeannais.
- Accompagner et soutenir la recherche de solution pour développer des réseaux d'irrigation pour maintenir les surfaces agricoles sur le territoire de Sigean

Chapitre 3 : Le rôle de l'agriculture dans le gestion des risques, le préservation des paysages et de la biodiversité

3.1. Une commune fortement soumise aux risques notamment inondation pouvant contraindre le développement agricole

- Le risque inondation :

La commune de Sigean est fortement soumise au risque inondation, en effet Sigean est la commune exutoire de la rivière la Berre, cours d'eau typiquement méditerranéen avec; pendant la période estivale des sécheresses fortes provoquant un assec de la rivière et en période automnale des pluies abondantes parfois torrentielles provoquant de grandes inondations. Afin de réduire la vulnérabilité de la commune vis-à-vis du risque inondation de nombreux aménagements ont été réalisés, la digue de l'espinat, une étude sur le fonctionnement morphologique de la Berre et l'acquisition et l'aménagement de plusieurs parcelles le long de la Berre par le Syndicat de rivière...

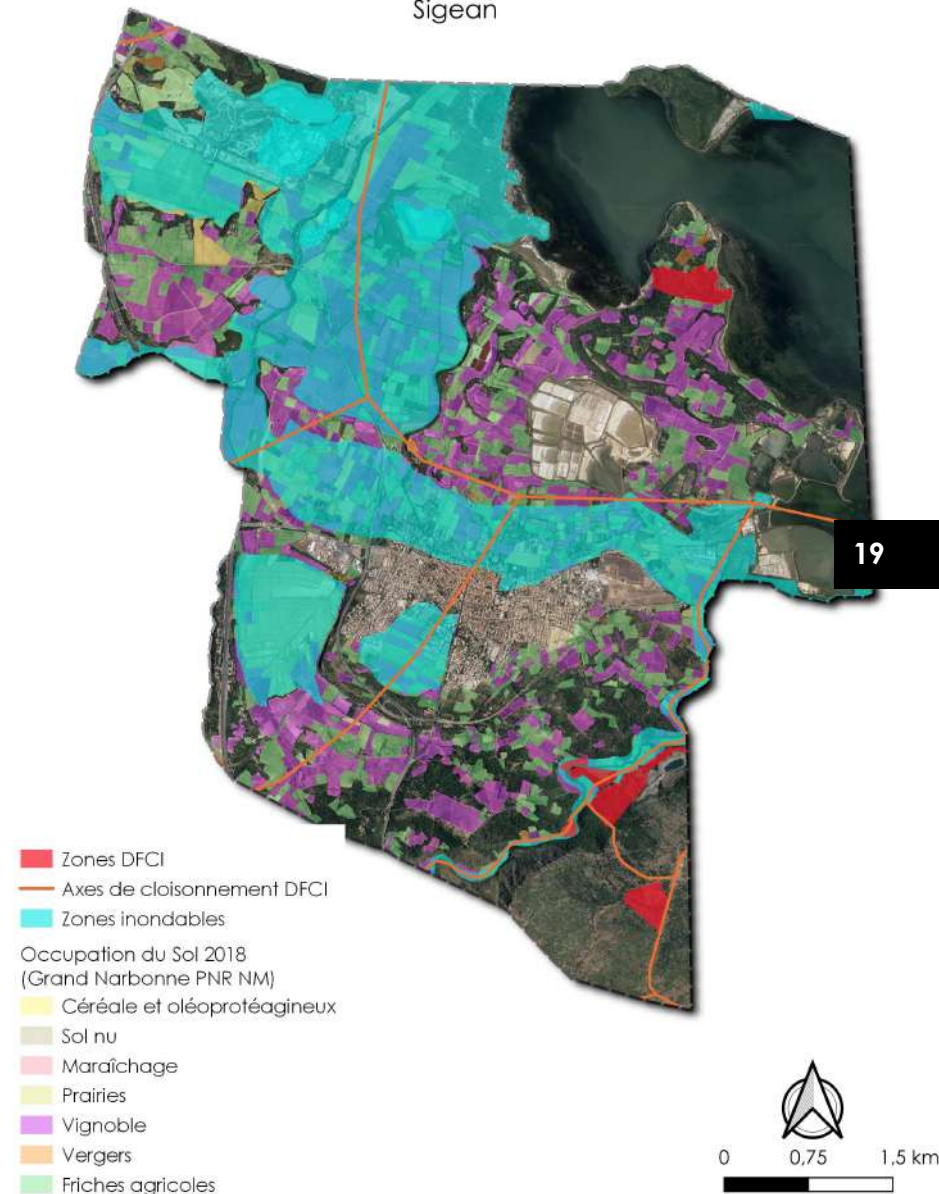
Une grande partie des espaces agricoles sont en zone inondable sur la commune de Sigean. Les zones agricoles jouent le rôle de champs d'expansion de crue lors de grande crue. **L'agriculture est aussi une victime des inondations**, en effet en fonction des quantités et de la vitesse de l'eau de nombreuses parcelles sont parfois **détruites induisant des pertes de fonds importantes pour les agriculteurs**. En 2014 suite à la crue importante de la Berre plus d'une quinzaine d'exploitants agricoles ont été indemnisés au titre des calamité agricole.

De plus en période d'inondation il est difficile voir impossible d'accéder aux parcelles pour mener les travaux d'entretien. **Certaines zones fortement soumises au risque sont au fil des inondations abandonnées** alors que celle-ci joue un rôle essentiel d'entretien des espaces.

- Le risque incendie :

Sigean se situe à l'est du massif des Corbières Maritimes, considéré de haute priorité DFCI. Un Plan de Massif (PdM) est effectif depuis 2010 sur le territoire. Le PdM des Corbières Maritimes liste les projets d'équipements, sur la commune de Sigean la zone la plus prioritaire se situe au sud de la commune vers la Métairie des Trois Fontaines, avec un axe de cloisonnement et des projets de sécurisation du peuplement forestier et du village face aux risques incendie dans la « Garrigue Haute ». **Un maintien des activités agricoles longeant l'axe de cloisonnement est conseillé, ainsi que l'entretien des forêts environnantes.**

Gestion des risques (inondations et incendie) sur la commune de Sigean



3.2. Une commune riche en biodiversité, une convergence à trouver avec le développement des espaces agricoles

La commune de Sigean est couverte par de nombreux zonages environnementaux comme montré sur la cartographie suivante (ENS, ZNIEFF, ZPS ZSC...).

L'agriculture joue un rôle essentiel dans la préservation des milieux ouverts et la mosaïque de milieu importante pour certaines espèces notamment d'oiseau. La perte des surfaces agricoles engendrent le développement des friches la fermeture des milieux et le développement des pins d'Alep milieu défavorable pour certains passereaux et les rapaces.

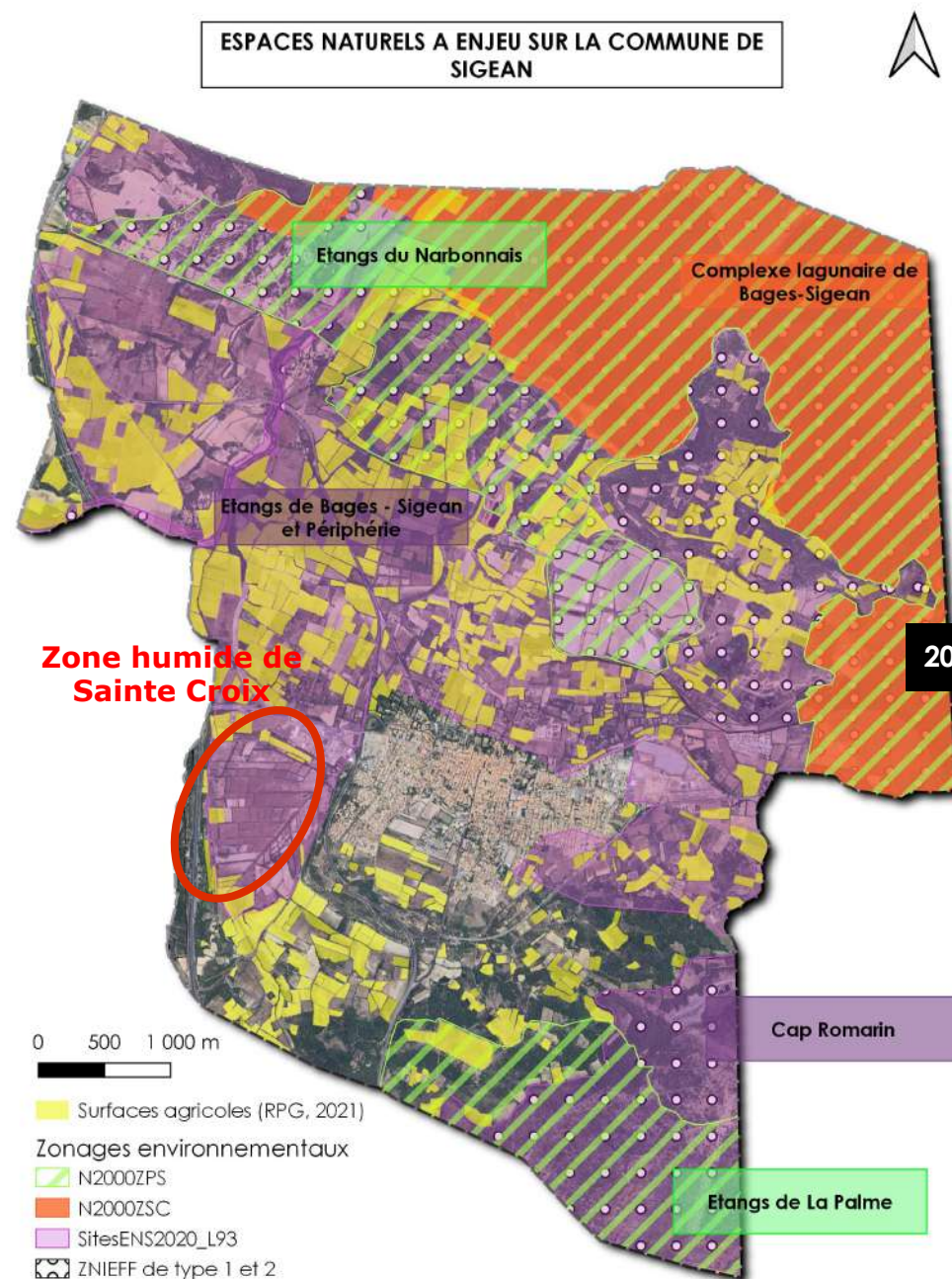
Il est donc important de ne pas opposer espace naturels et agricoles et permettre la valorisation des terroirs naturels par l'agriculture notamment au travers de l'agri tourisme.

- **La Zone humide de Sainte Croix** : A l'Est du village de Sigean se trouve la zone humide de Saint Croix.

Au sein de cette zone humide on retrouve plusieurs activités agricoles, un élevage de volaille, un productrice de fleur comestible, un apiculteur...

Cette zone humide fait l'objet d'une étude menée par le Syndicat de Rivière de la Berre et du Rieu. L'étude a pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique de cette zone humide afin de bâtir une stratégie de gestion et un plan d'action afin de préserver cet espace au multiple fonctionnalité (hydrologique, biogéochimique et écologique).

La présence d'activités agricoles est compatibles et importantes pour assurer le maintien des milieux ouverts et la gestion de ces espaces naturels.



• Conservatoire du Littoral :

Le conservatoire du Littoral est un acteur important sur les communes du Littoral Audois. En effet, dans le cadre de ses compétences en terme de préservation du littoral le conservatoire mène des actions de restauration, d'acquisition et de gestion des sites naturels. Sur la commune de Sigean cette stratégie se traduit notamment par l'acquisition de foncier agricole et/ou naturel au sein d'une zone stratégique définie par les instances de gouvernance (zone en violet sur la carte). La maîtrise foncière constitue le cœur de métier du conservatoire, cette maîtrise se fait par achat amiable ou par préemption directe.

Sur la commune de Sigean la conservatoire maîtrise 340 ha de foncier dont 90 ha représente les anciens salins, 15 ha sont encore cultivés (principalement en vigne) et le reste sont en grande partie des friches agricoles et des espaces naturels.

Le conservatoire est donc au titre de propriétaire foncier un acteur important dans les stratégies de maintien et de développement de l'activité agricole. Cette structure est parfois vu comme concurrente sur le foncier agricole ou encore une chance ou une opportunité d'accès au foncier pour les jeunes exploitants limitant les coûts d'installation sur le volet foncier.

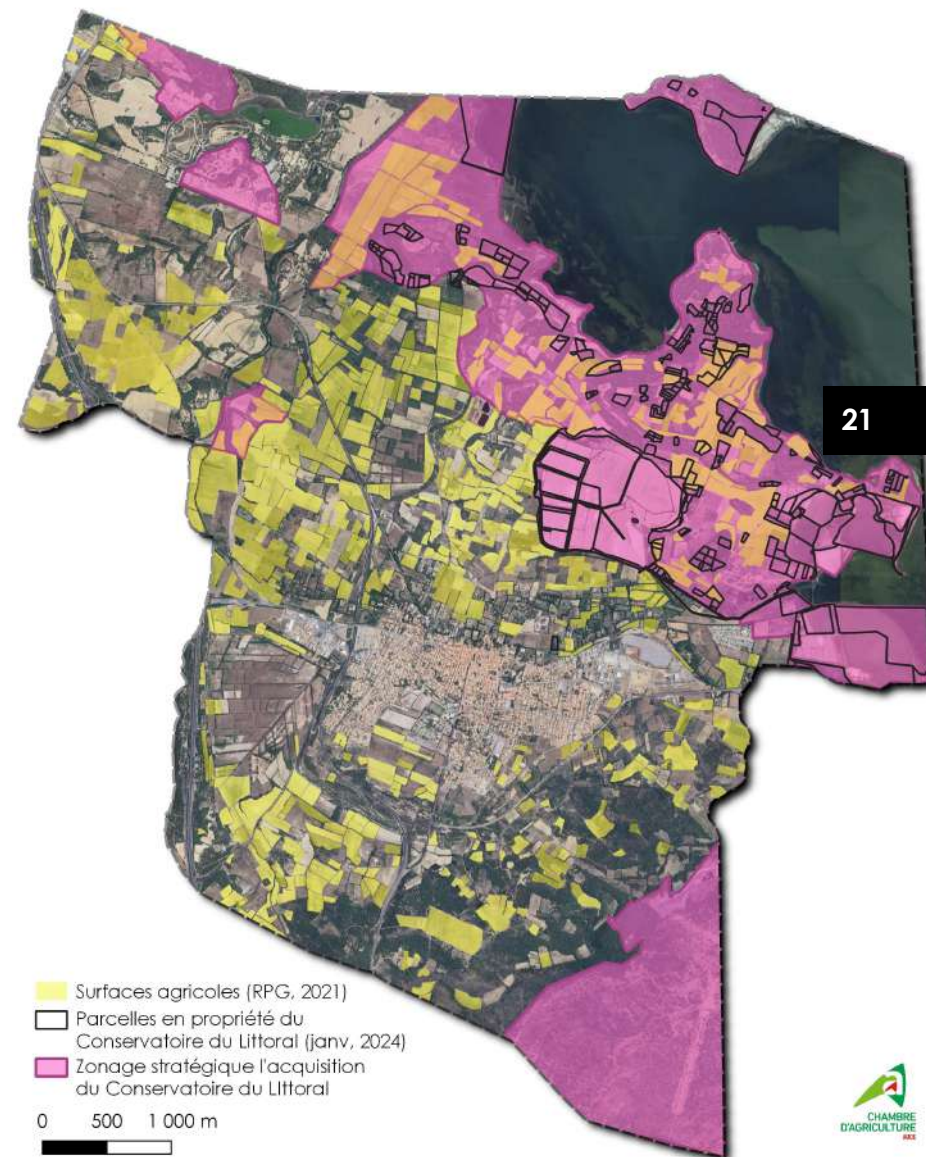
3.3. Un enjeu fort de préservation de la qualité de l'eau pour les étangs et le captage d'eau potable de Sigean

Les captages de la commune de Sigean ont été identifiés comme prioritaire pour la préservation de la qualité de l'eau. A ce titre la commune de Sigean a réalisé une première étude hydrogéologique afin de définir un périmètre de protection de la ressources et caractérisé les vulnérabilités des deux captages. Un programme d'action a ensuite été défini afin de préserver la ressource en eau vis-à-vis des pressions agricoles et non agricoles sur l'enjeu phytosanitaire ce premier programme d'action a été animé par l'agglomération du Grand Narbonne de 2013 à 2017. Depuis un nouveau programme d'action est en cours d'élaboration.

L'enjeu de reconquête de qualité de l'eau concerne aussi les étangs sur la commune de Sigean.

La présence de périmètre de protection de la qualité de l'eau et de la biodiversité permet aux exploitants agricoles d'être accompagné techniquement et financièrement pour l'amélioration de leur pratique vis-à-vis des usages phytosanitaires.

Les actions du Conservatoire du Littoral sur la commune de Sigean



On note notamment la possibilité pour les exploitants agricoles de contractualiser des Mesures Agroenvironnementales et climatiques sur la commune soit avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée soit avec le Grand Narbonne structure porteuse de Programme AgroEnvironnementale et climatique sur les enjeux biodiversité et qualité de l'eau.

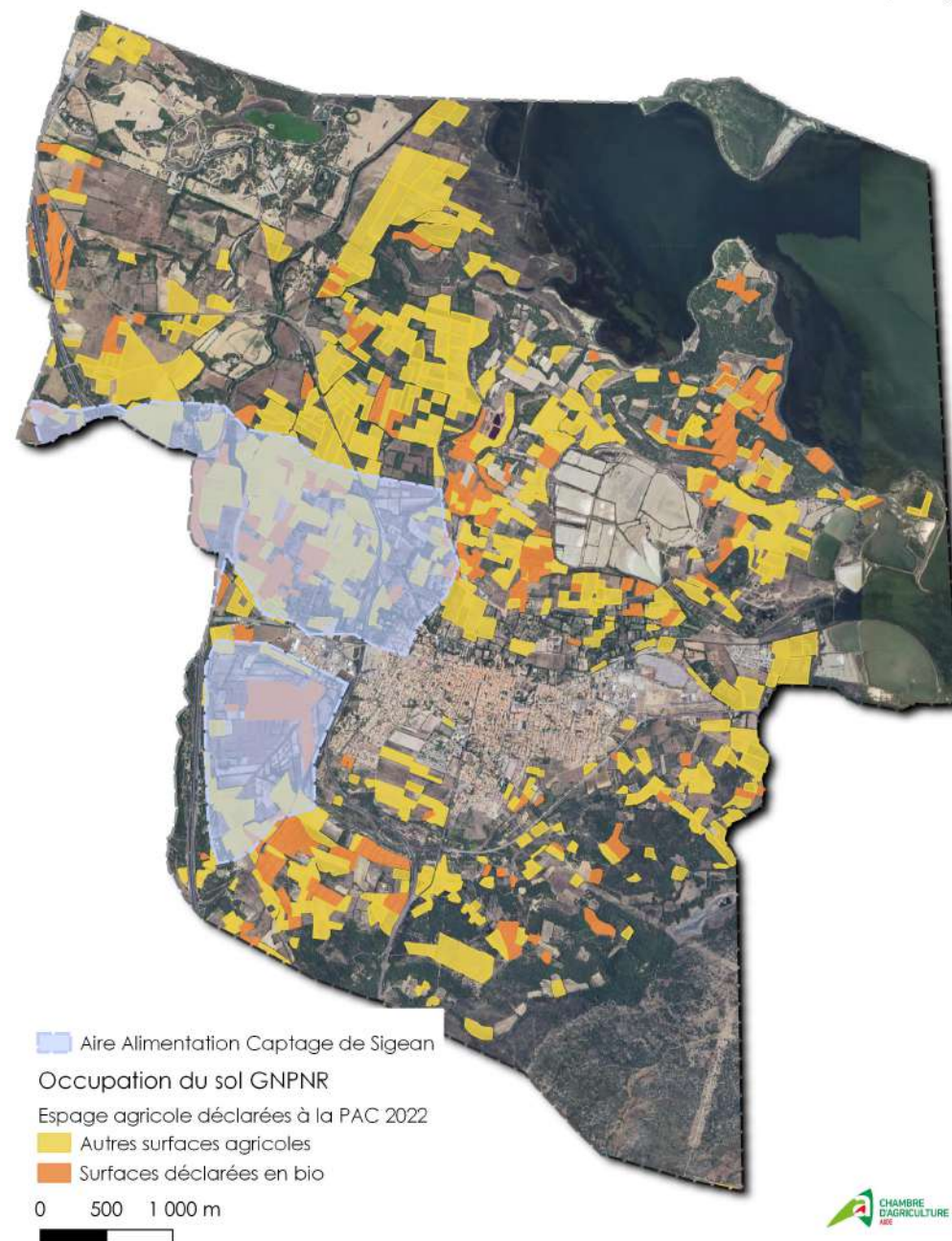
Pour conclure :

- L'agriculture un moyen de gestion pour la limitation des risques (inondations et incendies)
- Une agriculture aussi victime des catastrophes naturelles, qui doit être soutenu dans les zones difficiles pour la pérenniser
- Des zonages environnementaux d'envergures sur la commune de Sigean se superposant avec les activités agricoles en évolutions continues pour être un acteur phare de la préservation de l'environnement
- Des synergies à développer entre la protection de la biodiversité, la reconquête de la qualité de l'eau et le développement de l'activité agricole
- Amélioration de la communication et de la concertation entre les acteurs agricoles et les acteurs de protection de la biodiversité

Enjeux :

- **Maintenir et développer le co-bénéfice existant entre les activités agricoles et le milieu naturel (favoriser la mise en relation et la mise à disposition de terre agricole pour maintenir le tissu agricole)**
- **Favoriser le développement d'une activité agricole adaptée aux objectifs de gestion et d'aménagement des espaces naturels**
- **Permettre le développement de l'agriculture en zone inondable**

Périmètre captage prioritaire de Sigean



Chapitre 4 : Les interactions entre le milieu urbain et le milieu agricole

4.1. Lien entre l'espace agricole et le milieu urbain

Il est important d'identifier les sources de potentiels conflits entre le milieu urbain et le milieu agricole afin de réfléchir en amont de l'extension des zones urbaines à l'aménagement des zones d'interfaces :

- La proximité zone urbaine / zones agricoles peuvent être sources de conflits d'usage
- La proximité des bâti agricole et des habitations au sein des villages crée aussi des conflits de voisinages notamment en période de vendange (nuisance sonore)
- La circulation des engins agricoles dans le tissu urbain permettant le lien entre les bâtiments et le parcellaire des exploitants peuvent être rendue difficile par l'étroitesse des rue, la présence d'arbres ou le trafic dense
- La rétention foncière de certains propriétaires en attente que la parcelle passe en zone constructible ampute le parcellaire mobilisable par l'agriculture
- La cabanisation dans les territoires littoraux comme la commune de Sigean est aussi une grande problématique. La lutte contre la cabanisation passe aussi par la définition d'espace de loisir différents des espaces agricoles.

Il est donc important dans le cadre du PLU de bien poser les limites à l'urbanisme et d'aménager au mieux les zones d'interface afin de limiter les conflits et la rétention foncière, pour permettre à l'agriculture de perdurer au sein des territoires communaux.

4.2. Les bâtiments agricoles au sein du tissu urbain un frein au développement agricole et une opportunité de changement de destination des usages

Il est important d'identifier les bâtiments agricoles au sein de la zone urbaine qui peuvent être source de conflit mais aussi un frein au développement des exploitations. Lors des enquêtes deux projets de déplacement du hangar agricole ont été identifiés.

Les anciens hangars agricoles représentent aussi une opportunité pour changer de destination vers de l'habitat dense et accueillir de nouveaux habitants.

Après discussion avec le service urbanisme de la commune les projets identifiés lors des enquêtes sont connus et accompagnés, beaucoup de hangar sont déjà devenu des habitations il reste très peu de cas sur la commune de Sigean.

Au cours des enquêtes et de la réunion de concertation les exploitants agricoles n'ont pas soulevé de grandes difficultés concernant les interactions entre le milieu urbain et le milieu agricole. La commune de Sigean de part sa configuration présente peu d'espace d'interface et les zones d'extension visées par la commune sont des zones entre l'enveloppe urbaine actuelle et la route départemental, cette extension aurait donc peu d'incidence sur les activités agricoles.

• **Enjeux :**

- **Accompagner les projets de relocalisation des hangars agricoles hors de la zone urbaine**
- **Prévoir des zones d'aménagements de hangar spécifique dans les zones artisanales**
- **Marquer les limites à l'urbanisme par des aménagements spécifiques pour éviter la spéculation foncière**

Chapitre 5 : Synthèses du diagnostic agricole de la commune

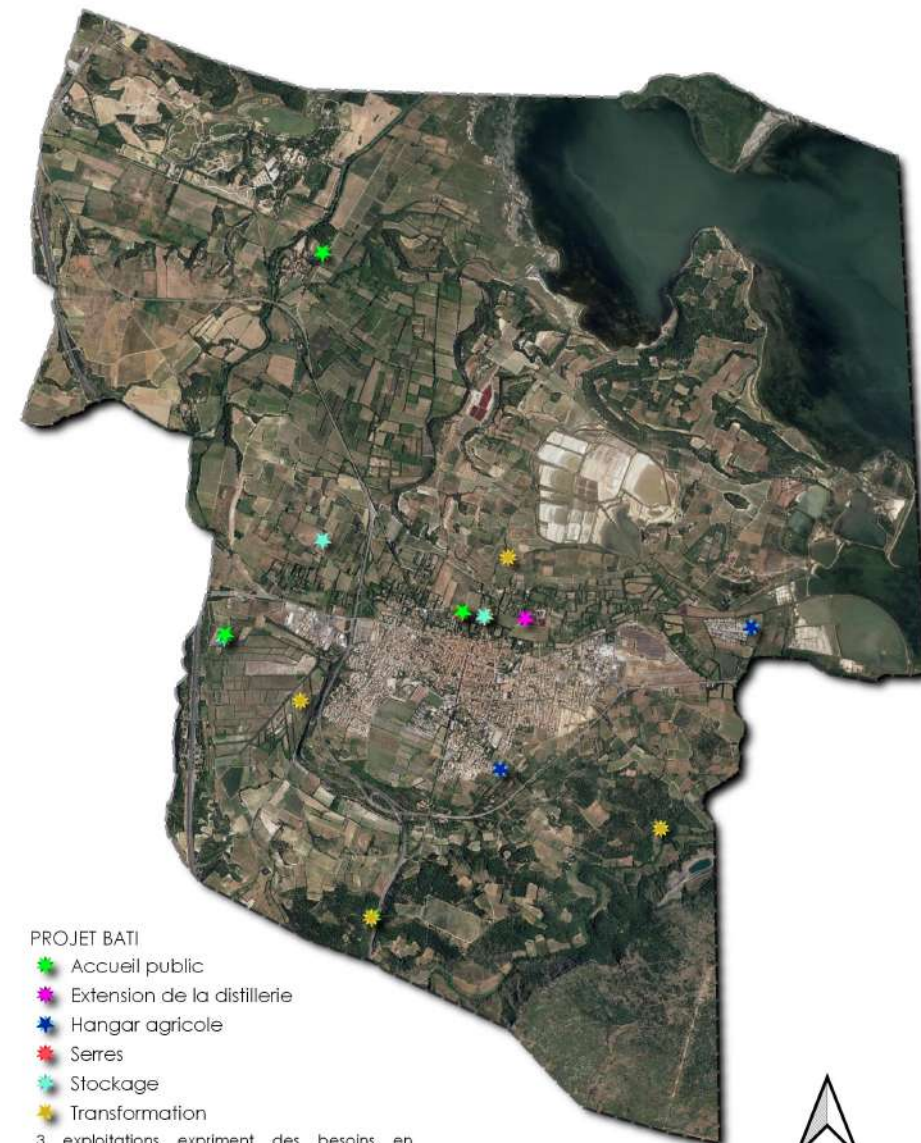
5.1. Synthèse des enquêtes

19 exploitations agricoles ont été enquêtées :

- Statut juridique : 12 en exploitation individuelle, 1 en EARL, 4 sont cotisants solidaires, 1 micro-bénéfice agricole, 1 SAS.
- Systèmes d'exploitation : 11 en viticulture, 5 en maraîchage / arboriculture / PPAM, 2 en élevage et 1 en apiculture.

Les projets identifiés, les freins au développement et les difficultés rencontrés par la profession agricole de la commune :

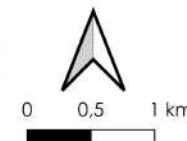
- **7 exploitants agricoles sont à la recherche de fonciers** afin de pérenniser leur structure d'exploitation.
 - Les freins identifiés au développement de ces exploitations est le prix du foncier agricole qui se vend au prix de terrain de loisir, la salinisation des sols rendant certains secteurs non attractifs et/ou la rétention foncière rendant difficile l'accès à la propriété foncière
- **11 exploitations agricoles expriment des besoins en terme de bâti agricole** soit pour les besoins de leur exploitations (hangar, serre, salle de transformation, chambre froide, vente directe à la ferme) soit pour des projets agritouristiques (événementiel, hébergement, accueil pédagogique).
 - La loi littoral et les zones inondables rendent très difficile la construction de nouveaux bâtiments sur la commune de Sigean, les possibilités sont minces et seuls la rénovation ou l'extension de bâtiments existants est possible. La concurrence du conservatoire du Littoral sur le foncier et le bâti existant est aussi identifié comme un frein au développement des activités agricoles sur la commune.



PROJET BATI

- ★ Accueil public
- ★ Extension de la distillerie
- ★ Hangar agricole
- ★ Serres
- ★ Stockage
- ★ Transformation

3 exploitations expriment des besoins en bâtiment et sont à la recherche de foncier pour ce projet (donc non illustré sur la carte)



D'autres freins liés au territoire sont identifiés par les exploitants agricole :

- La salinisation des sols de plus en plus importante dans certains secteurs, phénomène qui s'accroît avec le changement climatique
- Les dégâts de sangliers
- Difficultés liées aux inondations : perte de fond pour plusieurs exploitants mais aussi l'impossibilité d'avoir accès aux parcelles viticoles suite à des inondations

Lors de la réunion de concertation un accent a été mis sur la nécessité d'accompagner les exploitants agricoles dans la recherche de solution d'accès à des ressources en eau.

5.2 Synthèse des enjeux agricoles

- Préserver et permettre la valorisation des terres aux meilleurs potentiels : **l'ancien lit de la Berre + les zones à potentiel pour le développement de l'irrigation**
- Anticiper les cessations d'activité
- Lutter contre le développement des friches agricoles et la cabanisation
- Continuer à attirer des jeunes agriculteurs à l'installation notamment sur des productions diversifiées en facilitant l'installation d'infrastructure nécessaire aux exploitations
- Assurer le maintien d'une agriculture respectueuse de la santé humaine de l'environnement en lien avec **les enjeux environnementaux forts sur la commune de Sigean.**
- **Permettre ou ne pas contraindre la possibilité pour les exploitants agricoles de développer des activités touristiques et de vente directe** permettant de mieux valoriser les productions du terroir Sigeannais.
- Accompagner et soutenir la recherche de solution pour **développer des réseaux d'irrigation pour maintenir les surfaces agricoles** sur le territoire de Sigean

- Maintenir et développer le co-bénéfice existant entre les activités agricoles et le milieu naturel (favoriser la mise en relation et la mise à disposition de terre agricole pour maintenir le tissu agricole)
- Favoriser le développement d'une activité agricole adaptée aux objectifs de gestion et d'aménagement des espaces naturels
- Permettre le développement de l'agriculture en zone inondable
- Accompagner les projets de relocalisation des hangars agricoles hors de la zone urbaine
- Prévoir des zones d'aménagements de hangar spécifique dans les zones artisanales
- Marquer les limites à l'urbanisme par des aménagements spécifiques pour éviter la spéculation foncière
- Utiliser des outils d'aménagements et de protection des terres agricoles et des espaces naturels pour consolider l'économie agricole et touristique de Sigean

5.3. Les recommandations

- Les espaces agricoles identifiées à enjeux forts doivent être classés en zone agricole tout en offrant la possibilité aux exploitations de s'installer et de se développer (notamment en terme de bâti).
- Vu la superposition des zonages existantes (loi littoral, zones inondations...) et aux enjeux liés à l'agriculture (installation, diversification, circuits courts...) le PLU doit être facilitant pour les constructions agricoles dans tous les secteurs en dehors des espaces proches du rivage. Des préconisations pourront être établit en terme d'insertion paysagère et environnementale pour respecter les paysages de la commune de Sigean.
- Prévoir dans le PLU les besoins d'extension de la distillerie
- Redonner une vocation agricole à la zone historique maraichère de Sigean en mobilisant des outils de protection du foncier agricole (Zone Agricole Protégée –ZAP ou périmètre de protection de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri urbain – PAEN)
- Anticiper dans le PLU le développement de l'agritourisme en identifiant les potentiels changements de destination des bâtis existants et identifier des zonages pour des projets nécessitant des constructions nouvelles
- Prévoir au sein des extensions urbaines des aménagements spécifiques permettant de délimiter clairement les limites de l'enveloppe urbaine pour éviter la rétention et la spéculation sur le foncier agricole
- Ne pas opposer l'agriculture et protection des espaces naturels et de la biodiversité. En effet une superposition importante existe entre les espaces à fort enjeu biodiversité et les espaces à fort enjeu pour l'agriculture, ne pas freiner le développement de l'agriculture au sein des zones qui seront définies en zone N dans le PLU, la valeur environnementale de ces terroirs est notamment due à la présence de l'agriculture, il est donc important de la préserver et de la favoriser.

aude.chambre-agriculture.fr

